



EXTRAIT DE PÉTITION **(Article 64 du Règlement)**

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 308 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE le terrain de l'église de Sainte-Maria-Goretti (arrondissement Charlesbourg, ville de Québec) est situé devant une école primaire;

CONSIDÉRANT QUE le quartier de Sainte-Maria-Goretti est constitué très majoritairement de résidences unifamiliales;

CONSIDÉRANT QU'un promoteur immobilier veut construire sur ce terrain un complexe dont 70 % de la projection au sol aurait cinq et six étages, ce qui nécessite une modification au règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE le zonage actuel des lots contigus limite à deux étages la hauteur maximale des bâtiments;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Québec a tenu trois assemblées d'information/consultation sur son projet de règlement et qu'à chacune d'elles les citoyens se sont fermement opposés à la construction de ce complexe, étant donné son ampleur qui entraînera une forte augmentation de la circulation automobile dans une zone scolaire et changera complètement l'atmosphère du quartier;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Québec a invoqué l'article 74.4 de sa charte pour soustraire ce projet démesuré au processus référendaire habituel, ce qui brime les droits des citoyens au profit d'un promoteur immobilier;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, signataires de cette pétition, demandons au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire d'intervenir pour que la Ville de Québec abroge son règlement R.V.Q. 1845 et propose une modification du zonage qui respecte davantage le milieu bâti actuel, tout en reconnaissant aux citoyens le droit d'exiger une consultation formelle par voie de référendum, s'ils le jugent à propos.

Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.

Michel Pigeon, député de Charlesbourg

2012-02-09

Date de signature de l'extrait